



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Franck BARTH.

Le tableau des emplois englobe le numéro de poste crée, la fonction, le temps de travail, la filière, la catégorie, les grades des cadres d'emplois, l'indice majoré et si le poste est ouvert ou non aux contractuels.

Sa mise à jour doit être effectuée à chaque création, modification ou suppression de poste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 332-8 à L. 332-14,

Vu les différents décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et organisant les grades et les grilles indiciaires s'y rapportant,

Vu la délibération n°2025_09_80 du 30 septembre 2025 portant état des emplois et des effectifs,

DEL2026_04_076

Vu la délibération n°2025_11_207 du 26 novembre 2025 portant modification du tableau des emplois,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé, qu'elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel, et dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant qu'il est rappelé que tout emploi doit être en principe pourvu par un fonctionnaire, et à défaut par un agent contractuel dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (Livre III Titre III Recrutements par contrat), et que dans ce cas, la rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,

Considérant qu'il convient dorénavant d'établir un tableau des emplois permettant de référencer la totalité des postes permanents créés au sein de la collectivité, et qui sera modifié à chaque nouvelle délibération portant création, modification, suppression d'emplois ou de sa quotité horaire,

Considérant qu'il convient de créer les emplois suivants :

- un emploi de Chargé de mission auprès de la Directrice générale adjointe ville attractive, ouvert sur le cadre d'emplois des Attachés (poste n° 5795) ;
- un emploi d'assistante administrative au cabinet du Maire ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs (poste n°5796)

Considérant qu'il convient de supprimer les emplois suivants :

- le poste n°0035 de responsable logistique placé au sein de la direction générale adjointe ville attractive ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens.
- le poste n°5593 de responsable de l'inventaire des biens publics placé au sein de la direction générale adjointe ville attractive ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs.

Considérant qu'il convient de transformer les emplois suivants :

- le poste n° 2737 d'assistant de gestion SIRH et référent paie de la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs/adjoints d'administratif, sera transformé en responsable du service carrière – paie- retraite et santé, poste ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs ;
- le poste n° 2734 de chargé emploi et développement des compétences à la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, sera transformé en assistant de gestion administrative-recrutement-formation, poste ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs ;
- le poste n° 4852 de référent carrière à la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs/adjoints administratifs, sera transformé en gestionnaire carrière-paie, poste ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs/adjoints administratifs ;
- Le poste n°2736 de gestionnaire référent santé RH maladie à la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs/adjoints administratifs, sera transformé en gestionnaire référent santé, poste ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs/adjoints administratifs ;
- Le poste n°159 de mécanicien à la Direction de l'espace public ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, sera transformé en poste de responsable de la régie garage, poste ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens/adjoints techniques.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, favorable à l'unanimité, réunit le 15 avril 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De créer les emplois suivants :
 - un emploi de chargé de mission auprès de la Directrice générale adjointe ville attractive, ouvert sur le cadre d'emplois des Attachés.
 - un emploi d'assistante administrative au cabinet du Maire ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.
2. De supprimer les emplois suivants :
 - le poste de responsable logistique placé au sein de la direction générale adjointe ville attractive ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens.
 - le poste de responsable de l'inventaire des biens publics placé au sein de la direction générale adjointe ville attractive ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs.
3. De transformer les emplois suivants :
 - l'emploi d'assistant de gestion SIRH et référent paie de la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs/adjoints d'administratif, sera transformé en responsable du service carrière – paie- retraite et santé, poste ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs ;
 - l'emploi de chargé emploi et développement des compétences à la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs, sera transformé en assistant de gestion administrative-recrutement-formation , poste ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs ;
 - l'emploi de référent carrière à la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs/adjoints administratifs, sera transformé en gestionnaire carrière-paie, poste ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs/adjoints administratifs ;
 - Le poste de gestionnaire référent santé RH maladie à la Direction des ressources humaines ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs/adjoints administratifs, sera transformé en gestionnaire référent santé, poste ouvert sur le cadre d'emploi des rédacteurs/adjoints administratifs ;
 - L'emploi de mécanicien à la Direction de l'espace public ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, sera transformé en poste de responsable de la régie garage, poste ouvert sur le cadre d'emplois des techniciens/adjoints techniques.
4. De modifier en conséquence le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DEL2026_04_076

5. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN

6 CONTRE

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

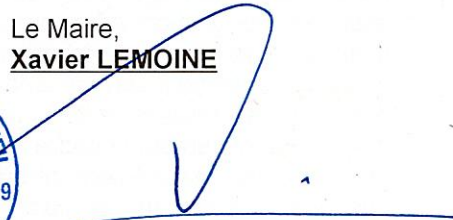
Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,

Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.